

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des mesures sanitaires actuelles, au Foyer Communal, sous la présidence de Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire.

Etaient présents:

CALVET Sébastien, DUFOUR Guy-Noël, DURAND Pierre-Jean, LAMBERT François, MEUNIER Xavier, PASINI Philippe, PEYVERGES - BERNARD Christine et TRAVERT Valérie.

Procuration :

CLERC Benjamin à PEYVERGES - BERNARD Christine, GAIKOWSKI Yolande à DUFOUR Guy-Noël et SERRES Muriel à DUFOUR Guy-Noël.

Absent excusé :

NEANT.

Secrétaire de Séance :

DURAND Pierre-Jean.

Pour rappel : Cette réunion se déroulera sans public, conformément à la note ministérielle de la Direction Générale des Collectivités Locales : « la présence du public en période de confinement n'est plus possible mis à part les journalistes qui couvriraient les séances du conseil pour le compte du média auxquels ils appartiennent et bénéficieraient donc d'une dérogation pour motif professionnel. Le Président ne peut donc autoriser l'accès au public des séances du conseil que pour les journalistes ou les personnes qui justifieraient d'un motif professionnel pour y assister.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 2020.

Le compte-rendu de la réunion du 17 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité. Il sera envoyé par mail aux habitants de la commune.

2. Délibération à prendre pour le partage des fonctions de Madame Yolande Gaïkovski, 2ème Adjointe.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, informe le Conseil Municipal de l'état de santé de Madame Yolande GAIKOWSKI, nécessitant un allègement de ses activités.

En accord avec elle, il a été proposé de la seconder sur toute la partie de ses fonctions qui concerne l'entretien et l'embellissement du village, ainsi que pour l'établissement et le suivi du dossier « quatre fleurs » auprès du Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Madame Valérie TRAVERT a bien voulu accepter de partager ces activités avec Madame Yolande GAIKOWSKI. A cet effet, Monsieur Guy-Noël DUFOUR publiera un arrêté attribuant à Madame Valérie TRAVERT une délégation de fonction.

Compte tenu de cette nouvelle affectation des tâches, Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, propose au Conseil Municipal que Madame Yolande GAIKOWSKI et Madame

Valérie TRAVERT reçoivent chacune la moitié de l'indemnité qui était allouée à Madame Yolande G. Une délibération est nécessaire sur ce point.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Délibération pour l'adoption du pacte de gouvernance avec la Communauté de communes de la Ténarèze.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, présente ce pacte de gouvernance, imposé par le code des collectivités, qui précise le mode de fonctionnement et d'administration de la CCT tel que détaillé dans le document envoyé aux Conseillers avec la convocation.

Il s'arrête sur quelques points importants, notamment sur la possibilité offerte aux conseillers municipaux, même non représentants de la commune au conseil communautaire, de participer, sans droit de vote, à la place du Maire, au travail des Commissions dont le Maire est membre.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Travaux de rénovation partielle de la Mairie. Plan de financement.

Le 14 janvier 2021, la commission élargie « Urbanisme » s'est réunie pour examiner les devis complémentaires concernant l'installation des nouveaux radiateurs et les modifications du réseau téléphonique nécessités par les travaux d'aménagement de la Mairie.

Deux devis ont été proposés : celui de l'Entreprise Tadiello, pour un montant de 1 666 € (net) et celui de l'Entreprise Lachaud, pour un montant de 1 533,33 € (net). La commission avait porté son choix sur l'Entreprise Lachaud.

Monsieur Guy Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, informe le Conseil Municipal que Monsieur Axel Lachaud, qui a déjà travaillé pour la commune de façon très satisfaisante, est le fils de l'une des conseillères municipales, Madame Christine PEYVERGES - BERNARD. Le Conseil Municipal ne souhaite cependant pas revenir sur le choix de la commission pour l'attribution de cette tranche des travaux. Monsieur Guy-Noël DUFOUR précise que Madame PEYVERGES - BERNARD s'abstiendra lors du vote final.

Pour mémoire, Monsieur François LAMBERT, 1er Adjoint, récapitule le montant total de l'opération :

• Entreprise ROZES, Maçonnerie,	2 050,00 € net
• Entreprise SOMMABERE, Planchers et Isolation	2 011,12 € H.T.
• Entreprise SOMMABERE, Huisseries	9 445,40 € H.T.
• Entreprise LACHAUD, Electricité	1 533,33 € net
• Entreprise FERNANDEZ, Peintures	4 992,36 € net
Total	20 032,41 €

Une fois déduites les différentes aides auxquelles on peut prétendre (Etat DETR : 30%, Région 30%, Département 10%), **le reste à charge pour la commune s'établit donc à 6 009,72€.**

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rappelle qu'il s'agit d'un plan de financement **prévisionnel**, qu'il est obligatoire de fournir au préalable pour l'obtention des aides. Son adoption éventuelle n'engage en rien la commune quant à la réalisation de la totalité des travaux, au cas où sa situation comptable ne le permettrait pas et si les aides demandées n'étaient pas acceptées.

Le plan de financement prévisionnel est adopté à l'unanimité des membres du conseil. (Madame Peyvergès n'a pas participé au vote).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Aire de convivialité. Plan de financement.

La commission du 14 janvier 2021 avait donné son accord pour la mise en œuvre d'une première tranche de travaux, concernant l'aménagement d'un terrain de boules et l'installation de mobilier urbain (bancs, tables..). Les discussions avaient été vives quant au déplacement du Scaphe, dont l'emplacement sur un des parkings est maintenant inadapté. Monsieur Guy-Noël Dufour rappelle à ce propos son attachement à mener à son terme cette opération, en soulignant encore une fois que le reste à charge pour la commune sera minime, étant donné le montant des subventions susceptible d'être accordées. La visite de l'Office de Tourisme de la Ténarèze, ce même 28 janvier, le confirme dans son opinion : L'OT a trouvé judicieux le projet de déplacement, et notamment le choix de replacer le Scaphe dans un endroit offrant une vue panoramique sur la campagne, qui pourrait en outre constituer une zone de pique-nique très agréable, avec l'installation d'une table à l'ombre des arbres.

Le conseil doit se prononcer sur le financement prévisionnel des travaux :

- **Aménagement d'un terrain de boules.**

Après avoir dans un premier-temps , envisagé le projet d'une auto-réalisation, la commission « Urbanisme et travaux » avait finalement décidé de solliciter 3 devis, qui sont présentés au Conseil Municipal.

La première décision à prendre concerne la nature des travaux à effectuer : terrain à une piste (4x 13 mètres) ou à deux pistes (8x 13 mètres). Après discussion, le Conseil Municipal décide d'opter pour la solution à 2 pistes, dans le plan financement prévisionnel, quitte à procéder ensuite à un réajustement en fonction de la situation comptable.

Les 3 devis pour cette option sont les suivants :

- Entreprise Mondin : 3 404 € H.T.
- Entreprise Brocardo : 4 960 € H.T.
- Entreprise Cordereau : 5 778 € H.T.

Les différences de prix s'expliquent par l'épaisseur de la couche de cailloux utilisée en soubassement, et par la qualité du sable proposée pour la piste (matériau type chemin ou sable spécifique adapté au jeu de pétanque.

Au vu des différences minimales de reste à charge pour la commune une fois déduites les subventions possibles, le Conseil Municipal propose d'opter pour le devis de l'entreprise Cordereau,

- **Eclairage du terrain de boules et de l'aire de convivialité.**

Il est prévu l'installation d'un candélabre central avec d'un côté un spot LED avec minuteur pour le terrain de boules, et de l'autre côté un éclairage pour la zone de passage entre l'escalier et le parking : 3 400 Euros après la réduction du SDEG.

- **Installation d'un mobilier urbain** (bancs, table de pique-nique,).

Pour l'établissement du dossier, il est proposé de partir sur un choix sur catalogue de 3 tables et 3 bancs pour un montant total de 1 980 €. Le choix final et le nombre seront à affiner en fonction de ce qui remontera des prochains comités consultatifs.

- **Déplacement et réinstallation du Scaphe sur le nouvel emplacement.**

L'Entreprise LORAYMAR, a présenté un devis pour un montant de 1 040 € H.T.

Ces travaux d'un montant total de 12 198 € peuvent être subventionnés à hauteur de 25% par la Région et 55 % par la CCT. Resteraient donc à charge pour la commune 2 440 € environ.

Plan de financement prévisionnel H.T.:

Montant des travaux	12 198,00 €
Conseil Régional 25 %	3 049,00 €
Communauté de Communes de la Ténarèze 55 %	6 709,00 €
Auto-financement 20 %	2 440,00 €

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert rappelle qu'il s'agit d'un plan de financement **prévisionnel**, qu'il est obligatoire de fournir au préalable pour l'obtention des aides. Son adoption éventuelle n'engage en rien la commune quant à la réalisation de la totalité des travaux, au cas où sa situation comptable ne le permettrait pas et si les aides demandées n'étaient pas acceptées.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert à entreprendre toutes les démarches utiles et nécessaires quant aux demandes de subvention et à signer les devis correspondants lorsque les conditions ci-dessus décrites seront remplies.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Villes Internet. Adhésion de la Commune.

Monsieur François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, présente l'association, à laquelle une adhésion de la commune permettrait :

- a) une meilleure évaluation de l'action numérique,
- b) la reconnaissance d'un label national (sur le modèle des « quatre fleurs »),
- c) une meilleure communication sur les actions de la commune,
- d) l'accès à un réseau de professionnels qui pourraient nous aider à mettre sur pied le projet de communication numérique le mieux adapté à nos spécificités (création notamment du site internet du village).

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, fait remarquer que l'adhésion à l'association permettrait sans doute aussi d'avoir plus de poids dans les négociations parfois problématiques avec les opérateurs téléphoniques.

Un conseiller pose la question du rapport avec la structure « Soho-Solo », à laquelle le village est adhérent depuis plusieurs années. Madame PEYVERGES - BERNARD explique que Soho-Solo, très orienté vers l'entreprise, est une structure qui favorise l'implantation d'entrepreneurs en zone rurale (informations sur le logement, aide au lancement, garantie d'une bonne connexion Internet). La commune comporte actuellement 3 inscrits. Il pourrait être intéressant de faire le lien entre les deux entités.

A ce propos, Monsieur François LAMBERT indique que le Directeur Régional d'Orange a été relancé récemment sur le problème de manque de débit internet, sans réponse de sa part pour l'instant. Plusieurs conseillers font remarquer qu'Orange vient de les avertir de l'arrêt en août 2021 du service Femtocell, qui rend pourtant bien des services dans les foyers non couverts par le réseau. Il est donc capital que la couverture téléphonie mobile soit bien déployée pour juillet 2021.

L'adhésion à l'association « villes Internet » s'élève à 48 Euro annuels.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Adhésion à L'Amicale des employés territoriaux de Condom et au CNAS (comité national d'action sociale pour le personnel des collectivités territoriales).

Destinée à l'origine aux seuls personnels de Condom, la possibilité d'adhérer à ces structures a été étendue à toutes les communes de la Communauté de Communes de la Ténarèze. Elle ouvre aux adhérents divers avantages dans les domaines sociaux et culturels (chèques vacances, réductions diverses...)

Pour les personnels, la cotisation aux deux associations s'élève à 55 € par an, sous réserve que la /les commune(s) employeuse(s) s'acquitte(nt) d'une cotisation annuelle de 199 €.

La secrétaire de mairie, Madame Christel LEROY, a fait part de son souhait d'adhérer à ces associations.

Comme elle travaille également dans deux autres communes, la cotisation communale de 199 € se répartirait comme suit (au prorata du nombre de travail dans chaque collectivité) :

- 79,85 € pour Blaziert
- 59,90 € pour Cézan
- 59,90 € pour Puységur

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour cette adhésion.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

8. SDEG. Compte-rendu de la rencontre sur l'éclairage public.

Suite aux questions abordées lors des Conseils Municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2020, M. François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, a organisé une rencontre avec Monsieur Nicolas DESSOMMES du SDEG le 19 janvier 2021.

Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, fait le compte-rendu de cette réunion :

L'éclairage public du village est réalisé à partir d'une quinzaine de panneaux LED de 36W de puissance. Le flux lumineux est dirigé vers le bas pour diminuer la pollution lumineuse et donc l'impact sur la faune nocturne. Chaque point lumineux a sa propre platine électronique. Les 15 points sont programmés pour une baisse de 50 % de la puissance (36 à 18 W) entre 23 h et 5 h du matin.

La possibilité abordée lors des Conseils Municipaux des 19 novembre et 17 décembre 2020 de diminuer encore plus la puissance dans ce créneau (80% au lieu de 50%) n'amènerait qu'une économie négligeable (8 kW environ par an) et nécessiterait l'intervention d'un technicien en nacelle sur chacun des 15 points, qui coûterait plus que l'économie de courant réalisée.

Quant à la possibilité d'équiper les points lumineux d'un détecteur de présence pour allumer et éteindre en fonction du passage, elle aurait pour gros inconvénient de faire subir aux platines électroniques des contraintes nuisibles pour leur durée de vie.

Monsieur DESSOMMES a envoyé à la Mairie les plans du réseau et les bons de dépannage en cas de problème auprès de l'entreprise SPIE mais avec copie envoyée au SDEG. Il conseille également de prendre contact avec Madame JULIA du SDEG pour examiner l'adhésion de la commune à un groupement d'achat pour toutes ses consommations électriques (Mairie, Ecole et éclairage public).

9. Tour de table des conseillers / questions diverses.

A) Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, rend compte de sa rencontre avec le nouveau propriétaire de la maison de Monsieur Duprat, au lieu-dit Chivalé, qui a entrepris des travaux importants de réfection en omettant de faire auprès de la Mairie la déclaration de travaux nécessaire. Le Maire l'a rencontré sur le terrain le 23 janvier dernier et lui a remis le formulaire de DP pour régularisation.

Il apparaît en outre que ce propriétaire a le souhait de faire détourner le chemin rural qui passe devant sa maison. Monsieur Guy-Noël DUFOUR l'a également informé de la nécessité de respecter la procédure requise dans cette situation : demande adressée au Maire, délibération en conseil municipal, constitution du dossier du projet avec bornage par un géomètre, et soumission du projet à une enquête publique menée par un commissaire-enquêteur. Le projet ne doit pas gêner l'accès du voisin à son domicile, et le nouveau chemin doit présenter une largeur suffisante. Compte tenu du manque de précisions données par le

nouveau propriétaire sur les points ci-dessus, l'accord ne peut pas être donné ce jour sur cette déviation et un courrier lui sera envoyé par la Mairie sur ces points. Le dossier fera donc l'objet d'un point spécifique abordé lors du prochain CM.

- B) Monsieur Guy-Noël DUFOUR, Maire de Blaziert, évoque également le projet de plantation de 6 arbres, sur le chemin des senteurs, pour célébrer la naissance d'enfants dans 6 familles de la commune. Un devis a été établi par deux pépiniéristes, pour la fourniture d'arbres adaptés au climat local (chênes, chênes pubescents, sophoras, chênes verts, ormes de Sibérie...). Pour chacun de ces arbres, dont la croissance sera déjà avancée, il faut compter un budget de 40 ou 50 € par arbre.

La Mairie envisage de prendre contact avec chacune des familles concernées, pour le choix de l'arbre et l'organisation de la plantation.

- C) Monsieur François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, rend compte de son rendez-vous avec le Syndicat des Eaux sur le problème de la qualité et du traitement de l'eau. Ce point sera abordé plus spécifiquement lors du prochain conseil.
- D) Monsieur François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, fournit les dernières informations sur l'installation à venir de l'antenne téléphonique sur le château d'eau du Piémont, suite à ses derniers contacts avec Madame la Sous-Préfète et les représentants des réseaux mobiles. Il n'y a plus d'obstacles à la mise en œuvre des travaux, et le délai de juillet 2021 devrait être respecté. Il évoque également la proposition qui a été faite par la commune aux habitants vivant à moins de 500 mètres de la future antenne de participer à une campagne de mesure du rayonnement électro-magnétique, avant et après l'installation. Nous attendons les retours des habitants concernés.
- E) Monsieur François LAMBERT, 1^{er} Adjoint, évoque une initiative de la commune de Roquepine, qui a installé sous chacun des panneaux de lieux-dits de son territoire des plantes exotiques vivaces (type yucca ou agaves) Peut-être Blaziert pourrait-il s'en inspirer ?

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 21 heures 50.

